

## Projet de Résolutions à Adopter par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Janvier 2008

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration concernant la recapitalisation de la Société, le changement de sa dénomination ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes sur le projet de réduction du capital, décide :

### Première Résolution :

De réduire le capital social de la Société de trois millions sept cent cinquante mille de dinars (3 750 000DT) pour le faire passer de douze millions cinq cent mille dinars à huit millions sept cent cinquante mille dinars (8 750 000DT), par la réduction du nombre de titres existants, qui passent de 1 250 000 actions à 875 000 actions, d'un nominal de 10 dinars chacune.

Etant précisé que l'objectif de la présente réduction de capital est d'absorber partiellement les pertes enregistrées par la société.

Cette résolution a été adoptée à.....

### Deuxième Résolution :

D'augmenter ensuite le capital social de la société de douze millions cinq cent mille de dinars pour le porter de huit millions sept cent cinquante mille dinars (8 750 000DT) à vingt et un millions deux cent cinquante mille dinars (21 250 000DT), par l'émission en numéraire de 1 250 000 actions nouvelles de nominal 10 dinars chacune, à souscrire au pair, à libérer intégralement à la souscription;

D'autoriser le Conseil d'administration en cas de non souscription d'une partie de l'augmentation du capital par les anciens actionnaires d'offrir lesdites actions à d'autres souscripteurs.

Cette résolution a été adoptée à.....

### Troisième Résolution :

De donner au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser ces deux opérations successives, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation, d'en accomplir les formalités et de procéder à la modification nécessaire des statuts.

Cette résolution a été adoptée à.....

**Quatrième Résolution :**

De procéder à l'émission de titres participatifs pour un montant maximal de 2,6 Millions de dinars en 2008 et confier au Conseil d'Administration le soin de fixer les modalités de cette émission.

Cette résolution a été adoptée à.....

**Cinquième Résolution :**

De modifier la dénomination sociale de la Société en « ATTIJARI LEASING ».

L'article 3 des Statuts sera par conséquent désormais rédigé comme suit « La société prend la dénomination de « ATTIJARI LEASING ».

Cette résolution a été adoptée à.....

**Sixième Résolution :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-Verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution a été adoptée à.....

## **Note aux actionnaires relative au plan de recapitalisation de GENERAL LEASING**

Général Leasing a enregistré durant les exercices 2004 à 2006 des pertes cumulées qui ont atteint 22 millions de dinars et ce, suite au redressement fiscal qu'elle a subi conséquemment au problème de financement de chambres frigorifiques ainsi qu'aux provisions constituées sur les risques liés au portefeuille d'actifs détenus par la société (11.5 millions de dinars de dotations nettes aux provisions au titre de l'exercice 2006).

En conséquence de ces importantes pertes, les fonds propres de la société sont devenus négatifs et ne respectent plus les dispositions de l'article 20 de la Loi n° 2001/65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits ainsi la société est soumise aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

En dépit de la première action de consolidation des fonds propres qui a été effectuée en juin 2006 par une augmentation du capital en numéraire de 2.5 millions de dinars et au titre de laquelle n'a participé que les trois principaux actionnaires de la société : Attijari Bank, Groupe DOGHRI et Groupe Ben JOMAA, le Conseil d'Administration de General leasing qui tient toujours au maintien en activité de cette société et à la sauvegarde des intérêts de toutes les parties, a lors de ses réunions du 26 novembre et du 26 décembre 2007, arrêté un plan de restructuration financière de la société traduit par une opération de recapitalisation ayant les modalités et caractéristiques suivantes:

### **1- Réduction du Capital**

Une réduction du capital à hauteur de 30% par une réduction du nombre des actions existantes qui vont passer de 1 250 000 actions à 875 000 actions, soit la réduction de 3 actions pour 10 actions détenues dans le capital de la société.

Une telle réduction du capital permettra notamment :

1. de rétablir partiellement l'équilibre entre le capital et l'actif social ayant subi une dépréciation à cause des pertes ;

2. une diminution du report à nouveau négatif et la possibilité de distribuer des dividendes futurs plus rapidement ;

## **2- Augmentation du Capital**

Une augmentation du capital en numéraire pour un montant de 12,5 Millions de dinars (7 actions anciennes d'une valeur nominale de 10D chacune donnant droit à la souscription de 10 actions nouvelles de 10D chacune).

Cette augmentation permettra à la société de se conformer à l'article 20 de la loi bancaire n°2001/65 précitée telle que modifiée par la loi n°2006/19 du 2 mai 2006.

Par ailleurs et afin de se conformer aux dispositions de l'article 388 du code des Sociétés Commerciales, une **émission d'un emprunt participatif** d'un montant de **2.6MD** est envisageable, elle sera effectuée au plus tard à la fin du troisième trimestre de l'année 2008 si les fonds propres de la société demeurent inférieurs à 50% du capital social.

Ce plan de recapitalisation qui a été soumis aux autorités compétentes, à savoir au Conseil du Marché Financier en date du 26/9/2007 et à la Banque Centrale de Tunisie en date du 9/11/2007, a reçu l'accord du Conseil du Marché Financier en date du 9/10/2007 et celui de la Banque Centrale pour la réduction du capital de GL de 30% en date du 11/12/2007.

Par ailleurs, la présente opération de recapitalisation de General Leasing entre dans le cadre de l'appel lancé par Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie, dans sa lettre n°300284 en date du 28/3/2007, au soutien à apporter par les principaux actionnaires de la société à travers l'injection de fonds propres.

Aussi, nous invitons tous les actionnaires de notre société à l'approbation dudit plan, d'y participer activement afin de permettre la pérennité et la sauvegarde de la société et par la même permettre la préservation de leurs intérêts.

## Note aux Actionnaires Relative au Changement de la Dénomination Sociale de Général Leasing

La crise vécue par General Leasing durant la période 2004-2006 a fortement altéré son image auprès des clients, des actionnaires et du marché financier en général.

Ce constat a été confirmé par les résultats de la dernière augmentation de capital dans laquelle les investisseurs se sont rétractés de notre titre. Aussi, nous rappelons que n'eut été le soutien d'Attijari Bank et de deux actionnaires privés, Général Leasing aurait été mise en veilleuse.

Aujourd'hui, la société est en phase de restructuration profonde au niveau financier, organisationnel et procédural. Son adossement au réseau commercial d'Attijari Bank permettra à la société d'augmenter son chiffre d'affaires de façon significative pour récupérer sa part de marché historique, voire même de l'améliorer.

En outre, les effets de synergie avec la banque au niveau de l'analyse des risques et du recouvrement permettent à la société de mieux cerner son risque et de minimiser le taux de son portefeuille accroché.

C'est dans cet esprit de renouveau et de développement que nous avons opté pour le changement de la dénomination sociale de G.L, afin de marquer la rupture avec la période de crise de la société.

Ainsi, nous proposons à nos actionnaires d'approuver le changement du nom pour devenir dorénavant :

**"ATTIJARI LEASING"**